

1646 - Jean Piot - Trésor inestimable de Saint-Joseph - BNC Rome

480 De quelques excell. Præf.
 ouloit vne bonne confession ,
 par où ils ont esté délivrés , & neantmoins c'est vne
 chose infailible que ces confes-
 sions font nulles, qu'elles sont
 deues être dériugées, & que de
 la part de penitent qui s'en
 confesse; que l'un & l'autre for-
 damment; & qu'on est obligé de
 refaire toutes ces confessions.
 Mais à d'autres personnes il n'est
 à tout bout de champ de con-
 fesser parce que le confesseur or-
 dinaire les à menas de leur dé-
 voir l'absolution, s'ils ne s'am-
 endent d'un tel peché, & s'ils
 ne quittent: quelques occasions
 qui les portent ordinairement au
 Peché: eux qui n'ont point d'en-
 tendement de la confession, & qui
 font les occasions, vont prendre
 vn nouveau confesseur, qui dis-
 sent leurs gros pechez, mais ne
 lui déclarent pas la continuation
 d'eux depuis vne confession au
 confesseur nouveau, qui ignore le